

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

REVUE ECCLÉSIASTIQUE

RECUEIL DE DOCUMENTS POUR LE CLERGÉ

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

PRIX DE L'ABONNEMENT : C2.00 PAR AN

Chaque Livraison séparément : 25 cts

Permis d'imprimer : † J. M., év. de Valleyfield

SOMMAIRE

10 — Lettre Encyclique de Léon XIII. (<i>P. Canisius — l'Education</i>).....	97
20 — L'Histoire de l'Eglise (4e article, à suivre).....	109
30 — Léon XIII et les pèlerins Français.....	115
40 — Le catholicisme en Angleterre.....	117
50 — Visions et apparitions.....	121
60 — Absolution des censures (nouvelle décision).....	122
70 — Décrets et solutions : Causes matrimoniales, extension des décrets ; héritage des religieuses ; etc.....	125
80 — Le monde religieux : France ; Océanie ; etc.....	126
90 — Obituaire.....	127
100 — Officiel : Sujet des conférences pour le diocèse de Valleyfield, 1893.....	127



VALLEYFIELD

1897



Victor THERIAULT

ENTREPRENEUR

— DE —

Pompes Funèbres

**16¹/₂ & 18, RUE ST-URBAIN
MONTREAL**

Toujours en mains un grand choix de Cercueils en fonte, en bois de rose, etc
Beaux Cercueils pour la glace. Cinq magnifiques Corbillards. On fournit le
Crêpe, les Gants et les Tentures. Spécialité pour embaumer. Bas prix.

Alf. Préfontaine

ARCHITECTE

85, RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

PUPITRES POUR ECOLES

A BON MARCHÉ

\$1.50 EN MONTANT

Nous avons une grande quantité de Pupitres pour écoles (en usage), en bonne condition, dessins modernes, que nous vendrons pour \$1.50 chaque, avec siège. Nous fournirons des prix spéciaux pour des Pupitres pour écoles, ameublement de Bureaux, et Sièges pour Eglises, Académias et Salles.

La plus grande manufacture du Canada dans cette ligne.

Faites demander un catalogue ou venez
examiner notre assortiment

THE CANADIAN OFFICE OF SCHOOL DESKS AGENCY

1792, rue NOTRE-DAME, MONTREAL



LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRES SAINT-PERE LEON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

**Aux archevêques et évêques d'Autriche, d'Allemagne
et de Suisse. au sujet du centenaire du
Bienheureux Pierre Canisius**

A Nos Vénérables Frères les archevêques et évêques d'Autriche,
d'Allemagne et de Suisse.

LÉON XIII, PAPE.

Vénérables frères,

Salut et bénédiction apostolique.

L'intérêt de l'Eglise militante, non moins que le souci de son honneur, doit engager ses membres à célébrer fréquemment par des cérémonies solennelles la mémoire des hommes que leur vertu et leur piété éminentes ont conduits à une haute gloire dans l'Eglise triomphante. Ces fêtes, en effet, font revivre le souvenir de l'antique sainteté, souvenir qu'il est toujours avantageux de rappeler, mais dont l'évocation est surtout très salutaire dans les époques hostiles à la vertu et à la foi. Et cette année-ci, où il Nous est permis, par un bienfait de la divine Providence de fêter le troisième centenaire de la mort de *Pierre Canisius*, homme d'une grande sainteté, Nous n'avons rien plus à cœur que de voir les hommes

de bien ranimés par les moyens d'action grâce auxquels cet homme rendit de si heureux services à la société chrétienne.

Notre siècle en effet présente certains rapports avec l'époque où vécut Canisius, et où un désir immodéré d'innovations et l'invasion de doctrines trop libres engendrèrent de grands dommages pour la foi et aussi la perversion des mœurs. Celui qui fut après Boniface, l'apôtre de la Germanie entreprit d'arracher à ces deux fléaux toutes les classes de la société, mais surtout la jeunesse ; il les combattit non seulement par des discours publics très opportuns ou par de subtiles discussions, mais encore et principalement par la fondation d'écoles et par la publication d'excellents ouvrages.

A son exemple de nombreux citoyens de votre nation, déployant beaucoup d'activité et se servant des mêmes armes contre des ennemis qui n'était nullement ignorants, ne cessèrent, pour la défense et l'éclat de la religion, d'étudier les plus nobles sciences et de cultiver avec ardeur tous les arts libéraux. Ils étaient soutenus par l'approbation déclarée des pontifes romains, qui se sont toujours appliqués avec beaucoup de soin à maintenir l'antique splendeur des lettres et à faire progresser toutes les branches de la civilisation. Vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, que Nous-même avons toujours eu à cœur, par-dessus tout, de veiller à la bonne et saine éducation de la jeunesse, et que nous l'avons assurée partout, autant que Nous avons pu le faire.

Nous profitons très volontiers de l'occasion actuelle pour proposer l'exemple de ce chef courageux que fut Pierre Canisius à ceux qui dans le camp de l'Eglise combattent pour le Christ, afin qu'ils se persuadent qu'à la justice de la cause il faut unir les armes de la science, et que de la sorte ils puissent défendre la religion d'une façon plus vigoureuse et plus efficace.

Combien fut grande la tâche que cet homme très attaché à la foi catholique entreprit dans l'intérêt de l'Eglise et de la société, c'est ce que comprendront facilement tous ceux qui considéreront l'état de l'Allemagne au commencement de la révolte luthérienne. La corruption des mœurs, devenant de jour en jour plus profonde, ouvrit à l'erreur une entrée facile à franchir, et d'autre part l'erreur mit le comble à cette corruption des mœurs. Le nombre de ceux qui s'écartaient de la foi catholique allait toujours croissant ; bientôt le venin de l'hérésie envahit presque toute les provinces ; il infesta les hommes de toute condition, si bien que beaucoup de gens crurent que la cause de la religion dans cet empire était extrêmement compromise et qu'il restait à peine un remède à opposer au fléau. Et en effet la situation était désespérée si Dieu n'était intervenu par un secours opportun.

Certes il restait encore en Allemagne des hommes à la foi solide, remarquables par leur science et par leur connaissance de la religion, il y restait les princes de la maison de Bavière et de la maison d'Autriche, en premier lieu le roi des Romains, Ferdinand premier du nom, qui étaient résolus à conserver et à défendre de toutes leurs forces la religion catholique. Mais Dieu envoya à l'Allemagne en péril un appui nouveau et de beaucoup le plus puissant : c'est à cette époque en effet que naquit la société de Loyola, dont le premier représentant parmi les Germains fut Pierre Canisius.

Assurément, Nous n'avons pas à rappeler ici dans tous ses détails la vie de cet homme d'une éminente sainteté : le zèle avec lequel il entreprit de ramener à l'ancienne concorde et à l'union des esprits sa patrie déchirée par les dissensions et par les révoltes... l'ardeur qu'il déploya pour discuter publiquement avec les maîtres de l'erreur

... les discours par lesquels il ranima les cœurs, les persécutions qui le frappèrent, les pays qu'il parcourut, les grandes missions dont il se chargea dans l'intérêt de la foi. Mais pour appliquer de nouveau notre attention à ces armes de la science, avec quelle constance, quelle habileté, quelle sagesse, quel à-propos il les mania toujours !

Après son retour de Messine, où il était devenu maître en éloquence, il se consacra à l'enseignement de la science sacrée dans les académies de Cologne, d'Ingolstadt, de Vienne, où, suivant la route royale tracée par les docteurs les mieux éprouvés de l'école chrétienne, il ouvrit au profit des Germains les trésors de la philosophie scolastique. Comme les ennemis de la foi avaient alors une profonde horreur pour cette doctrine, convaincus qu'elle met très vivement en lumière la vérité catholique, il prit soin que cette philosophie fût enseignée publiquement dans les lycées et dans les collèges de la société de Jésus, à la fondation desquels il avait consacré tant de zèle et de labeurs.

Il ne dédaigna pas de descendre du faite de la science jusqu'aux éléments des lettres, et de se charger de l'instruction des enfants, écrivant même à leur usage des alphabets et des grammaires. De même que, quittant la cour des princes avec lesquels il avait eu des entretiens, il allait souvent adresser la parole au peuple, ainsi, après avoir écrit sur de graves sujets, sur les controverses dogmatiques ou sur la morale, il travaillait ensuite à la composition de petits livres destinés à fortifier la foi du peuple à exciter et à nourrir sa piété. Il obtint d'admirables résultats dans cette grande mission qui consiste à empêcher que les ignorants soient pris dans les filets de l'erreur. A cette fin, il publia une *Somme de la doctrine catholique*, ouvrage compact et serré, écrit dans

une langue brillante, et dont le style n'est pas indigne des Pères de l'Eglise.

Cet ouvrage remarquable fut accueilli avec de grandes louanges dans presque tous les pays de l'Europe. Moins volumineux, mais non moins utiles ont été les deux *Catéchismes* très célèbres que le bienheureux écrivit à l'usage des intelligences peu cultivées ; l'un pour inculquer la religion aux enfants, l'autre pour instruire les adolescents déjà appliqués à l'étude des lettres. Ces deux ouvrages, aussitôt publiés, obtinrent une telle faveur auprès des catholiques qu'ils s'usèrent dans les mains des hommes chargés d'enseigner les éléments de la vérité. Non seulement on les employait dans les écoles pour faire sucer le lait de la doctrine, mais encore ils étaient expliqués publiquement dans les temples pour le bien commun. Ainsi, pendant trois siècles, Canisius fut regardé comme le maître des catholiques d'Allemagne et, dans le langage populaire, « connaître Canisius » et « conserver la vérité chrétienne » étaient deux locutions synonymes.

Ces exemples donnés par un homme si saint indiquent assez la voie dans laquelle doivent s'engager tous les gens de bien. Nous savons, certes, Vénérables Frères, que l'un des plus beaux titres de gloire de votre nation, c'est que vous utilisez avec sagesse et avec fruit votre talent et vos travaux pour accroître la grandeur de votre patrie, la prospérité du public et des particuliers. Mais il importe surtout que tout ce qu'il y a parmi vous d'hommes sages et vertueux fassent de vigoureux efforts pour assurer le bien de la religion, qu'ils consacrent à sa gloire et à sa défense toutes les lumières de leur esprit, toutes les forces de leur parole, qu'à cette même fin ils se mettent aussitôt au courant, avec détails, de tous les progrès des arts et des sciences.

En effet, s'il y eut jamais une époque qui dut demander à la science et à l'érudition des armes pour défendre la foi catholique, c'est assurément notre époque, où des progrès rapides dans toutes les branches de la civilisation fournissent souvent aux ennemis de la foi chrétienne l'occasion de l'attaquer. Ce sont les mêmes forces qu'il faut consacrer à repousser leur choc ; il faut occuper avant eux la place, leur arracher les armes avec lesquelles ils s'efforcent de briser tout lien entre Dieu et l'homme.

Les catholiques, ayant ainsi fortifié leur esprit et s'étant éclairés comme il convient, pourront montrer par des faits que la foi non seulement n'est en rien hostile à la science, mais encore en est comme le sommet ; que, même sur les points qui paraissent d'abord opposés ou contradictoires, elle peut si bien s'accorder et s'unir avec la philosophie que les lumières de l'une et de l'autre se fortifient mutuellement de plus en plus ; que la nature n'est pas l'ennemie, mais la compagne et l'auxiliaire de la religion ; enfin que les inspirations de celle-ci, non seulement enrichissent tous les genres de connaissances, mais encore fortifient et vivifient les lettres et les autres arts.

Quant à l'éclat que les sciences sacrées retirent des sciences profanes, il est facile à concevoir pour ceux qui connaissent la nature humaine, toujours inclinée vers ce qui flatte les sens. Aussi, parmi les peuples qui l'emportent sur les autres par le degré de civilisation, c'est à peine si l'on accorde quelque confiance à une sagesse rude, et les doctes surtout laissent de côté tout ce qui n'est pas empreint d'une certaine beauté, d'un certain charme. *Or nous sommes les débiteurs des sages* non moins que des ignorants, si bien que nous devons prendre rang à côté des premiers, et, s'ils s'égarent, les relever et les affermir.

De ce côté, certes, un vaste champ s'est offert à l'Eglise. Dès qu'après de longs carnages elle eut repris des forces, des hommes très savants illustrèrent par leur talent et par leur science cette même foi que des hommes très courageux avaient scellée de leur sang. En première ligne les artisans de cet éclat littéraire furent les Pères de l'Eglise, dont les bras méritaient la palme de la vaillance, dont la parole était le plus souvent érudite, et digne d'être entendue par les Grecs et par les Romains. Excités pour ainsi dire par l'aiguillon de leur doctrine et de leur éloquence, de nombreux fidèles consacrèrent tout leur zèle aux études sacrées, et constituèrent un si riche patrimoine de sagesse chrétienne qu'en tout temps les serviteurs de l'Eglise ont pu y puiser des armes pour détruire les anciennes superstitions ou anéantir les nouveaux fantômes suscités par l'hérésie.

Mais les trésors légués par les savants, plusieurs siècles les ont dissipés et ce qu'il y avait de plus précieux parmi ces richesses, exposé à l'avidité des barbares, risquait de tomber dans l'oubli. Si les antiques monuments du génie et de l'habileté de l'homme, si les objets qui jadis étaient les plus en honneur chez les Grecs et chez les Romains n'ont pas entièrement péri, c'est uniquement aux labeurs et au zèle de l'Eglise que doit être attribué ce résultat.

Si la lumière qui émane des arts et des sciences rejailit à un tel point sur la religion, ceux qui se sont voués à ces études doivent déployer non seulement toute leur puissance intellectuelle, mais encore toute leur activité pour que la connaissance qu'ils ont d'eux-mêmes ne demeure pas solitaire et stérile. Que les doctes sachent donc faire fructifier leurs études au profit de la république chrétienne, et consacrent leurs loisirs privés à l'utilité commune, afin que cette connaissance qu'ils ont d'eux-

mêmes ne demeure pas à l'état d'ébauche, pour ainsi dire, mais descende sur le terrain de l'action pratique. Or, cette action pratique se révèle surtout dans l'enseignement de la jeunesse, œuvre si importante, qu'elle réclame la plus grande part de leur travaux et de leurs soins. C'est pourquoi, entre tous, Nous vous exhortons vivement, Vénérables Frères, vous priant de veiller attentivement à maintenir les écoles dans l'intégrité de la foi, ou même, si besoin est, à y restaurer cette foi, et à prodiguer ces soins, tant aux écoles fondées par les générations précédentes qu'à celles qui ont été établies plus récemment, et non-seulement aux écoles enfantines, mais encore à celles qu'on appelle secondaires ou académiques. Quant aux autres catholiques de votre pays, ils doivent faire en sorte, au prix des plus grands efforts, que dans l'enseignement de la jeunesse, les droits des parents, comme ceux de l'Eglise, soient restaurés et défendus.

Voici dans cette matière, les principales règles à observer. En premier lieu, les catholiques ne doivent pas, surtout pour les enfants, adopter des écoles mixtes, mais avoir des écoles particulières, et ils doivent choisir des maîtres très bons et très éprouvés. C'est une éducation très périlleuse que celle où la religion est altérée ou nulle; or Nous voyons que, dans les écoles appelées mixtes, l'un de ces cas se produit souvent. Il ne faut pas qu'on puisse se laisser aller facilement à la persuasion que l'instruction et la piété peuvent se trouver séparées impunément. S'il est vrai que nulle partie de la vie, soit privée, soit publique, ne peut être exempte du devoir de religion, il n'est pas d'âge où ce devoir doive être moins écarté que ce premier âge où la sagesse fait défaut, où l'esprit est ardent et où le cœur se trouve exposé à tant d'attrayantes causes de corruption. Organiser l'enseignement de manière à lui enlever tout point de contact avec la reli-

gion, c'est corrompre dans l'âme les germes mêmes du beau et de l'honnête, c'est préparer, non point des défenseurs de la patrie, mais une peste et un fléau pour le genre humain. Quelle considération — Dieu supprimé — pourrait donc retenir les jeunes gens dans le devoir, ou les y rappeler lorsqu'ils se sont écartés du droit sentier de la vertu et descendent vers les abîmes du vice ?

En second lieu, il faut non seulement que la religion soit enseignée aux enfants à certaines heures, mais que tout le reste de l'enseignement exhale comme une odeur de piété chrétienne. Si cela n'est pas, si cet arôme sacré ne pénètre pas et ne ranime pas l'esprit des maîtres et des élèves, l'instruction, quelle qu'elle soit, ne produira que peu de fruits, et aura souvent, au contraire, des inconvénients fort graves. Presque toute science, en effet, porte avec elle ses périls, et des jeunes gens ne sauraient y échapper si des freins divins ne retenaient leur intelligence et leur cœur. Il faut donc prendre garde, avec un très grand soin, que la pratique de la justice et de la piété, choses essentielles, ne soit reléguée au second rang ; que la jeunesse, frappée seulement par les choses qui tombent sous les yeux, ne laisse s'affaiblir en elle les ressorts de la vertu ; que, tandis que leurs maîtres épluchent laborieusement devant eux le mot-à-mot de quelque science ennuyeuse, les jeunes gens ne conçoivent aucun souci de cette véritable sagesse dont « le commencement est la crainte du Seigneur » et aux préceptes de laquelle ils doivent conformer tous les instants de leur vie. Que la transmission des multiples connaissances humaines demeure donc jointe à la culture de l'âme. Que tout ordre d'enseignement, quel qu'il soit en définitive, soit pénétré et dominé par la religion, et que celle-ci, par sa majesté et sa douceur, l'emporte tellement, qu'elle laisse

dans l'âme des jeunes gens, pour ainsi dire, de bien-faisants aiguillons.

D'autre part, puisque l'intention de l'Eglise a toujours été que tous les genres d'études servissent principalement à la formation religieuse de la jeunesse, il est nécessaire, non seulement que cette branche d'enseignement ait sa place, et que cette place soit la principale, mais encore que nul ne puisse exercer des fonctions aussi graves sans y avoir été jugé apte par le jugement de l'Eglise et confirmé dans cet emploi par l'autorité religieuse.

Mais ce n'est pas seulement dans l'instruction de l'enfance que la religion réclame ses droits. Il fut un temps où le règlement de toute université, et principalement de celle de Paris, veillait à si bien subordonner tous les ordres d'enseignement à la science théologique, que nul n'était jugé digne des plus hauts titres scientifiques, s'il n'avait obtenu un grade en théologie. Léon X, restaurateur de l'ère augustale, et, depuis lui, les autres pontifes Nos prédécesseurs voulurent que l'Athénée romain et les autres établissements d'instruction appelés « universités », à un moment où des guerres impies se déchaînaient contre l'Eglise, fussent comme les fortes citadelles où, sous la conduite et les inspirations de la sagesse chrétienne, la jeunesse reçût son enseignement. Ce système d'études, qui accordait le premier rang à Dieu et aux choses sacrées, a produit des fruits non médiocres. On a obtenu par là, tout au moins, que les jeunes gens ainsi élevés demeurassent plus fidèles à leurs devoirs. Ces heureux résultats se renouvelleront chez vous, si vous consacrez tous vos efforts à obtenir que dans les écoles dites secondaires, dans les gymnases, lycées, académies, les droits de la religion soient respectés. Puissent vos efforts ne jamais se heurter à

l'obstacle qui rend vaines les meilleures intentions et inutiles tous les travaux : à savoir la dissension dans les avis et le manque de concorde dans l'action. Que pourront les forces divisées des gens de bien contre l'assaut de leurs ennemis coalisés ? A quoi servira le mérite des individus s'il n'y a pas de ligne de conduite commune ? C'est pourquoi Nous vous exhortons vivement à écarter toute controverse importune, toute contention de parties, choses qui peuvent facilement diviser les âmes, de sorte que tous les fidèles n'aient qu'une seule voix pour défendre l'Eglise, que tous concentrent leurs forces pour les diriger vers un seul but, en y apportant la même bonne volonté, « soucieux de garder l'unité de l'esprit dans le lien de la paix (1). »

Ces considérations Nous ont invité à rappeler et à évoquer la mémoire d'un homme très saint. Puissent ses illustres exemples se graver dans les esprits et y exciter cet amour de la sagesse qui le possédait lui-même, et puisse cette sagesse travailler, sans jamais fléchir, au salut de hommes et à la défense de la dignité de l'Eglise. Nous espérons, Vénérables Frères, vous qui plus que tous les autres déployez en cette matière votre sollicitude, que vous trouverez parmi les hommes les plus instruits, beaucoup d'hommes jaloux de partager la gloire et les labeurs de Canisius. Mais ce sont surtout ceux à qui la Providence de Dieu a dévolu la belle mission d'enseigner la jeunesse qui pourront vous prêter leur noble concours, lequel, par la nature de leur œuvre, vous est naturellement acquis. S'ils se rappellent que la science — comme disaient les anciens — mérite plutôt, lorsqu'elle est séparée de la justice, le nom d'« habileté » que celui de sagesse, ou mieux, s'ils méditent la parole de

(1) *Ad Ephes.*, IV, 3.

l'Écriture : « Ils sont vains... tous les hommes chez qui n'est pas la science de Dieu (2), » ils apprendront à se servir des armes de la science, non point tant pour leur utilité personnelle que dans l'intérêt général. Ils pourront attendre, de leur travail et de leurs efforts, les mêmes fruits qu'obtint jadis Pierre Canisius dans ses collèges et dans ses établissements d'éducation, c'est-à-dire des jeunes gens dociles, de bonnes mœurs, ornés de vertus, détestant les exemples des hommes impies, trouvant un égal attrait à la science et à la vertu. Lorsque la piété aura jeté dans leurs âmes de profondes racines, il n'y aura presque plus à craindre que ces âmes soient envahies par l'erreur ou détournées de la vertu. C'est en eux que l'Église, c'est en eux que la société civile fonderont leurs meilleurs espérances de voir s'élever des citoyens honnêtes dont la sagesse, la prudence et la science contribueront au salut de l'ordre social et à la tranquillité de la vie domestique.

Pour terminer, Nous élevons Nos prières vers le Dieu très bon et très grand, qui est « le maître des sciences », vers la Vierge sa Mère, et Nous les prions, par l'intercession de Pierre Canisius, dont la science mérita si bien de l'Église catholique, d'exaucer les vœux que forme l'Église pour son propre accroissement et pour le bien de la jeunesse. Plein de cette espérance, Nous accordons de tout Notre cœur à chacun de vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à tout votre peuple, comme gage des célestes faveurs et comme témoignage de Notre paternelle bienveillance, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome auprès de Saint-Pierre le 1er août 1897,
la vingtième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

(2) Sap. XIII, 1.

L'HISTOIRE DE L'EGLISE

Quatrième article

A PRÈS l'Ascension de Jésus, les 120 disciples descendent le Mont des Oliviers, traversent le jardin de Gethsémani et la Vallée de Josaphat et, fidèles aux dernières recommandations de leur Maître, rentrent dans le Cénacle pour s'y préparer, dans la prière et le silence, à la venue du Saint-Esprit.

Le vide laissé dans les rangs des apôtres par la trahison de Judas est bientôt rempli ; des deux candidats présentés par l'assemblée, Mathias est déclaré l'élu du sort, et son admission dans le collège apostolique complète le nombre mystérieux, fixé par le Sauveur, et correspondant aux douze tribus d'Israël.

Dix jours après se manifestent des phénomènes extraordinaires. Un grand bruit semblable à un vent impétueux retentit dans toute la maison dont il ébranle les murs et les fondements. Du ciel descendent comme des langues de feu, forme sensible de l'Esprit divin qui, s'emparant de chacun des douze pénètre leur esprit et leur cœur pour les remplir d'une lumière, d'une force, et d'une sainteté jusqu'alors inconnues.

Le Cénacle s'ouvre ; les apôtres se présentent devant le peuple attiré par tant de merveilles, et commencent pour ne plus l'interrompre, la prédication de l'Évangile.

La Pentecôte était, pour les Juifs, l'anniversaire de la promulgation de la loi sur les hauteurs du Sinaï, cinquante jours après la fameuse Pâque mosaïque célébrée par les Hébreux sur le sol Égyptien.

En cette fête solennelle, les Juifs venaient, non seule-

ment de tous les points de la Palestine, mais encore de toutes les contrées où ils habitaient, à Jérusalem, pour offrir dans le temple leurs sacrifices à Jéhovah.

Ces étrangers représentant, disent les Actes, toutes les nations qui sont sous le ciel et parlant tant d'idiômes différents, accourent à la nouvelle des choses étonnantes qui viennent de se produire, et entendent chacun dans sa propre langue les premiers discours des apôtres.

Miracle qui fait assez connaître, dès les premiers souffles de l'Eglise naissante, qu'elle ne sera pas le privilège d'un peuple ou d'un pays, mais que son sein, vaste comme le monde, et portant la charité même de son divin fondateur, doit appeler et recevoir toutes les langues et toutes les nations même les plus barbares.

Aux pieds d'un monument inachevé et que l'orgueil des hommes croyait pouvoir élever jusqu'au ciel, le miracle de la confusion des langues avait créé la dispersion des peuples. Aux portes du Cénacle, le don des langues supprime toute séparation, et la nouvelle alliance établie par l'humilité de J.-C. se trouve définitivement scellée.

Huit mille hommes sans compter les femmes et les enfants sont bientôt convertis à la foi et composent avec les premiers disciples, la primitive Eglise.

Ces nouveaux chrétiens vivent ensemble comme une seule famille, les riches partageant avec les déshérités les biens qu'ils possèdent, et faisant par leur charité disparaître toute indigence.

Cette communauté s'accroît chaque jour par de nouvelles conversions, et les apôtres ne suffisant plus à eux seuls au ministère de la parole et au soulagement des pauvres, les veuves des Juifs hellénisants se plaignent de la rétribution, qu'elles trouvent injuste et partielle.

Sept diacres sont alors institués, ordonnés, et reçoivent avec l'imposition des mains la charge de répartir les

aumônes, et le pouvoir d'instruire les néophytes, de donner le baptême et de distribuer la Sainte-Eucharistie.

La hiérarchie, établie par le Christ, se développe ainsi graduellement pendant que la liturgie elle-même se dessine par l'administration des sacrements et la célébration du divin sacrifice.

L'Eglise grandit sur sa terre natale, et les convertis de la Pentecôte, retournant dans leurs pays, font connaître à leurs frères la bonne nouvelle qu'ils ont entendue, préparant ainsi les voies à la prédication apostolique.

De prime abord, la nouvelle secte, au sein de laquelle se multiplient les miracles, n'excite qu'un peu d'étonnement dans le conseil des prêtres et des Pharisiens. Mais ses rapides progrès changèrent bientôt cette indifférence dédaigneuse en une haine pleine de fureur ; des apôtres sont arrêtés, traduits devant le Sanhedrin, sommés de cesser leur prédication, battus de verges et renvoyés à la suite de cet affront, sur le conseil plein de prudence du Pharisien Gamaliel.

Mais la parole divine ne connaît aucun obstacle qui puisse la retenir captive sur les lèvres des témoins du Christ ; la persécution éclate alors terrible ; elle disperse les pasteurs et le troupeau ; des milliers de fidèles vont jetant à tous les vents du ciel la semence de la Foi, pendant qu'Etienne, le premier des martyrs, est lapidé par les Juifs, et donne avec joie sa vie pour le salut de ses bourreaux.

Saul assistait au supplice de l'héroïque diacre ; plein de zèle contre la religion du Christ qu'il croit mensongère, il se munit de lettres et part pour Damas où déjà se trouvent un grand nombre de fidèles. Sur son chemin il est arrêté par Celui même qu'il persécute, et qui lui ordonne de ne plus regimber contre l'aiguillon, mais de se rendre auprès d'Ananias, et d'observer ponctuellement

ce qui lui sera commandé. Saul, terrassé et aveugle se laisse conduire, reçoit avec le baptême la santé de l'âme et du corps ; instruit directement du ciel, il devient le plus éloquent et le plus infatigable ouvrier de l'Évangile.

Favorisé de plusieurs visions, et ravi en extase jusqu'au ciel, recevant ainsi communication intime des secrets divins, pour reconnaître ces faveurs et réparer le mal qu'il a fait, poussé par la main de Dieu, et devenu l'apôtre des Gentils appelés comme les Juifs à entrer dans l'Église dont la porte venait de leur être ouverte par le baptême de Corneille le centurion, il fait de longs et périlleux voyages, accomplit de gigantesques travaux, écrit ses admirables épîtres, endure d'atroces souffrances, et termine par un glorieux martyre une vie d'immolation et de charité offerte tout entière à son Christ et à ses frères dans le Christ.

Après avoir évangélisé la Palestine tout entière, les apôtres pensèrent à se partager le monde, l'un d'entre eux, cependant, Jacques le mineur, était laissé à Jérusalem pour en être le pasteur ordinaire.

Une nouvelle ardeur les pousse à de nouveaux travaux ; ils reculent les bornes de leur apostolat ; tous prêchent de vive voix ; quelques-uns, pour des motifs particuliers écrivent, les uns l'Évangile, d'autres des lettres adressées aux villes qu'ils ont traversées, et chacun d'eux, sauf saint Jean qu'un miracle préserve en dépit de la cruauté, ajoute le sceau du martyre au témoignage déjà irrésistible de sa parole et de ses miracles.

Cependant, les factions divisent et déchirent le peuple déicide. Des présages et des signes menaçants annoncent l'approche des derniers effets de la vengeance divine. Les Juifs se révoltent contre l'empire. Titus met le siège devant Jérusalem où règne le désordre avec la plus effroyable famine.

Onze cent mille Juifs périssent ; cent mille sont vendus comme esclaves ; la ville est détruite, le temple incendié, et, conformément à l'oracle la charrue passe sur l'emplacement de la cité de David. Le peuple Juif, chassé de son pays, n'ayant plus de sacerdoce, ni de culte, ni de temple commence à la fin du premier siècle de notre ère la vie errante et vagabonde qui, le mêlant fatalement à toutes les nations, en fait toujours la pitié et souvent la terreur des peuples qui lui accordent l'hospitalité.

A Rome, Tibère avec qui commence le siècle, résistant au Sénat, refuse de poursuivre les disciples de Jésus-Christ qu'il veut mettre au nombre des dieux, et menace même ceux qui oseront les persécuter.

Caligula lui succède et meurt assassiné. Il est remplacé par Claude son oncle. Imbécile, il nous est peint d'un trait par un mot de sa mère : quand elle voulait dire de quelqu'un combien il avait peu d'esprit elle disait : il est encore plus bête que mon pauvre Claude.

Néron monte après lui sur le trône, et donne le signal de la première persécution, dont saint Pierre et saint Paul furent les plus illustres victimes.

Vespasien laisse respirer l'Eglise, mais Domitien, fou, débauché, faisant de la cruauté une distraction, rend de nouveaux édits qui donnent à l'Eglise et au ciel des centaines de martyrs.

Pendant que la persécution sanglante s'acharnait ainsi, à Jérusalem et à Rome, sur les sectateurs de la nouvelle Religion, l'hérésie employait d'autres armes pour la déchirer au dedans et détruire l'unité de la foi et la pureté de ses dogmes.

Simon le mage, Apollonius de Tyhane, Cérinthe et les Nicolaïtes forment l'avant garde de cette armée ennemie, composée d'enfants dénaturés, que l'orgueil ou les

passions mettent en révolte contre leur mère, et dont la chute et les vaines tentatives ne servent qu'à faire briller davantage l'éclat inaltérable de nos dogmes divins.

Voilà dans ses grandes lignes, le tableau que nous offre le premier siècle de l'histoire de l'Eglise, tel qu'il nous est tracé d'une part par les Actes des apôtres, et de l'autre par Flavius Josphé, Suétone, Tacite, et autres auteurs contemporains.

Mais de cet ensemble il importe de détacher et de mettre dans une lumière plus vive la grande figure du premier des Papes ; de le voir à l'œuvre inaugurant à Jérusalem, sur le berceau de l'Eglise, le Pontificat suprême, pour aller ensuite à Antioche y établir temporairement son siège et venir enfin à Rome sceller de son sang l'alliance définitive et perpétuelle de la Papauté avec la ville des Césars.

Ces aperçus nous feront voir comment l'autorité du prince des apôtres, après avoir été promise à la foi, accordée à l'amour par le Sauveur, fut confirmée par l'Esprit saint, acceptée par les autres apôtres, reconnue par les premiers fidèles, exercée sous toutes ses formes par celui qui en était le dépositaire ; et par suite de quelles circonstances après avoir commandé l'armée du Christ à la porte du Cénacle et par toute la terre de Palestine, il est venu au centre du monde Romain planter la croix, la cimenter de son sang, et fonder un empire devant durer jusqu'à la fin des siècles.

(A suivre.)

LEON XIII ET LES PELERINS FRANCAIS

7 août 1897.

Très Chers Fils,

Milieu des difficultés et des épreuves de Notre ministère apostolique, le Seigneur, toujours bon et secourable, Nous ménage de touchantes consolations qui soutiennent et fortifient Notre vieillesse, et ouvrent Notre cœur à la douce espérance d'un avenir heureux pour l'Eglise et pour la société. Il Nous est donné aujourd'hui d'éprouver une indicible joie en Nous voyant environné par vous, enfants de la France, qui avez laissé votre patrie, et qui, sous la conduite d'hommes pieux et à vous tout dévoués, êtes venus, pleins de foi et d'amour, dans la Ville éternelle, afin d'offrir vos hommages au Vicaire de Jésus-Christ et recevoir sa bénédiction.

C'est avec une vive tendresse que Nous vous accueillons, vous, les représentants de la classe ouvrière, si digne de Notre intérêt et de Notre paternelle sollicitude ; vous, les fils de cette généreuse France à laquelle, vous le savez, Nous portons une constante et spéciale affection, parce que, malgré les erreurs et les aberrations individuelles, elle n'a jamais cessé et ne cesse de manifester son admirable charité et son énergie pour la noble cause de la religion et de la civilisation.

Nous trouvons opportun aujourd'hui de rappeler à vos souvenirs les principes d'équité et de justice qui seuls peuvent donner la solution de la question sociale.

Non seulement vous les connaissez, mais, grâce à Dieu, vous les avez mis en pratique, trouvant en eux une solide et constante garantie d'harmonie et de paix dans les

relations quotidiennes entre vous et vos patrons. Ce qui est une grande consolation pour Nous, parce que si, d'une part, Nous avons eu constamment pour objectif, pendant Notre pontificat, d'assurer à la religion le respect qui lui est dû, en défendant de tout Notre pouvoir ses droits sacrés et en la plaçant au dessus des contingences et des intérêts secondaires des partis, comme un phare lumineux qui doit éclairer la voie de l'humanité ; d'autre part, Nos efforts ne furent pas moins constants et énergiques pour éloigner les graves périls et les terribles conflits qui menacent la société, et pour fortifier le règne de la justice et, par son moyen, l'ordre, le bien-être et la tranquillité des peuples.

C'est pourquoi, Nous vous adressons de tout cœur à vous, ouvriers catholiques de France, Nos félicitations et nos encouragements. A vous, Nous n'avons qu'à dire : Soyez fermes dans vos bons propos ; continuez, toujours dociles à la direction de vos pasteurs respectifs, à aimer et à pratiquer la religion, source intarissable de consolation et de courage dans les luttes et les tribulations de la vie ; enfin, évitez avec soin le contact d'hommes dangereux qui convoitent la solution si difficile du problème social dans la destruction des lois inviolables sur lesquelles reposent la propriété, la famille et l'humanité tout entière. De tels hommes ne feront que fomenter des luttes incessantes, accumuler des ruines et rendre plus dure et plus pénible la condition des ouvriers.

Il Nous est doux d'exprimer Notre satisfaction à cette belle et nombreuse réunion de prêtres français que Nous contemplons ici autour de Nous, unis au pèlerinage ouvrier. Leur présence Nous est agréable, parce que Nous savons qu'ils se dévouent et par la parole et par les œuvres à promouvoir le bien moral et matériel des ouvriers, en dissipant les équivoques, en inculquant

la concorde et en faisant pénétrer, dans leurs classes, les règles de la vie chrétienne, qui sont le moyen le plus puissant pour résoudre le problème qui les préoccupe.

Nous avons la douce confiance que sous la sage direction de l'Episcopat, ils continueront cette belle et noble mission en se montrant de plus en plus charitables et empressés pour les plus pauvres, les plus faibles et les plus souffrants qui sont la portion la plus aimée de Notre Seigneur et de l'Eglise, héritière de sa divine charité.

Et maintenant, en retournant dans votre beau pays et dans vos chères familles, répandez autour de vous la bonne semence et montrez à tous par l'esprit de discipline et de réserve, par la bonne et saine éducation de vos enfants, par une conduite irréprochable que vous êtes des ouvriers vraiment chrétiens, de dignes fils de l'Eglise catholique et de la France. Nous vous accompagnerons de Nos vœux et de Nos prières, afin que le Seigneur vous assiste, vous protège et vous console dans tout le cours de votre vie. — Et comme gage de cette protection du Ciel et de notre paternelle bienveillance nous accordons de tout cœur à vous, à vos épouses, à vos enfants, à vos familles, comme aussi à vos patrons et à tous ceux qui sont ici présents, prêtres et laïques, la bénédiction apostolique.

LE CATHOLICISME EN ANGLETERRE

AU cours d'un article sur le Jubilé de la Reine Victoria, publiée dans la *Revue Catholique des Revues*, M. J. Rey, résume comme suit les progrès de l'Eglise en Angleterre depuis soixante ans.

Heureux l'historien qui écrira le récit du retour de l'île

des Saints à la foi catholique ! Il s'accroît tous les jours : voyez le chemin parcouru. C'est d'abord le mouvement d'Oxford, l'affaire des Tracts, la conversion de Newman, de Manning et de tant d'autres, la naissance du *puseyisme* inconséquent, c'est ensuite la pénétration graduelle de tout l'Établissement et de toute l'atmosphère religieuse par les principes romains, la catholicisation croissante de l'Épiscopat, de la Haute-Église, et des sectes même qui se croient les plus opposées ; c'est enfin la restauration de l'influence, du prestige, de la puissance conquérante du catholicisme authentique, et ce spectacle inouï d'une reine protestante reçue à Mansion-House par le lord Maire, entouré de l'évêque anglican de Londres et de l'archevêque catholique de Westminster !

L'acte d'émancipation des catholiques et l'abrogation des lois pénales sont de 1829. Qu'était alors à Londres l'Église romaine ? Le vicariat apostolique du district de Londres, comprenant les comtés de Bedford, Berks, Bucks, Essex, Hants, Kent, Middlesex, Surrey, Sussex, et les îles du Canal, embrassait l'archidiocèse actuel, les diocèses de Southwark, de Portsmouth et une partie de celui de Northampton. Il était desservi par 102 prêtres en 71 églises ou stations : souvent un prêtre avait la charge de deux ou trois postes. Or aujourd'hui, pour la même étendue de terrain, il y a 383 églises et chapelles et 841 prêtres.

Le district du Nord était catholiquement plus important. Il embrassait le Cheshire, le Cumberland, le Durham, le Lancashire, le Northumberland, le Westmoreland, le Yorkshire et l'île de Man, avec 190 églises ou chapelles et 212 prêtres. Aujourd'hui ce district se partage entre les diocèses de Hexham et Newcastle ; Liverpool, Salford, Leeds et Middlesborough et le Cheshire appartiennent à celui de Strassburg ; il renferme 601 églises ou chapelles et compte 1066 prêtres.

Le district du Centre, — renfermant les comtés de Cambridge, Derby, Hunts, Leicester, Lincoln, Norfolk, Northamp-

ton, North, Oxford, Rutland, Shropshire, Stefford, Suffolk, Warwick, Worcester, — avait 119 églises et chapelles, avec 86 prêtres seulement. Il a fait place aux diocèses de Birmingham, Northampton, Nottingham, et une partie de celui de Sbrewsbury, avec 291 églises ou chapelles, et 441 prêtres.

Le district de l'Ouest renfermait les comtés de Cornwall, Devon, Dorset, Gloucester, Hereford, Monmouth, Somerset, Wilts et le pays de Galles, avec 53 chapelles et 55 prêtres. Il forme aujourd'hui les districts de Clifton, Newport, Plymouth, et le vicariat de la principauté de Galles. Il y a 337 prêtres et 189 lieux de culte.

En Ecosse, il n'y avait que 67 prêtres et 64 chapelles. Deux chapelles à Glasgow avec le Dr Scott, vicaire du district de l'Ouest, et son coadjuteur, le Dr Murdoch ; ils étaient aussi prêtres de paroisse. Une seule chapelle dans le grand comté de Lanark. Dans le district de l'Est un seul prêtre desservait la mission de Dundee, Arbroath et Montrose. Il y a aujourd'hui en Écosse 2 archevêques et 4 évêques, 332 églises ou chapelles et 404 prêtres.

Même contraste en ce qui concerne les possessions étrangères de l'Angleterre. En 1837, il y avait des évêchés ou des vicariats apostoliques à Québec, Montréal, Kingston (Canada Supérieur), Terre-Neuve, Nouveau Brunswick, Nouvelle Écosse, la Trinité, Jamaïque, Maurice, Madras, Calcutta, en Australie, au Cap ; en tout 13. — Aujourd'hui il y a au Canada 7 archevêchés et 21 évêchés ; en Terre-Neuve, 1 archevêché, 2 évêchés, un préfet apostolique ; aux Indes Occidentales, un archevêque et 4 évêques ou vicaires apostoliques ; en Australie, 5 archevêques et 17 évêques ; dans la nouvelle Zélande, 1 archevêque et 4 évêques (dont l'un est préfet apostolique des îles Fidji) ; en Afrique, 9 vicariats et cinq préfectures ; dans l'Inde, 7 archevêques, 24 évêques ou vicaires apostoliques et 4 préfets. En tout dans l'empire Britannique, 170 sièges archiépiscopaux ou épiscopaux, vicariats et préfectures.

Même différence entre 1837 et 1897 pour ce qui concerne l'enseignement catholique. Il n'y avait autrefois de collèges catholiques en Angleterre que ceux de St-Edmond (Old Hall), Sedgley Park. Prior Park, Downside, Ushaw, Stonyhurst, Oscett, Ampleforth, et le collège allemand dans le comté de Worcester. Il y faut joindre Spetisbury House dans Dorsetshire ; Newhall ; Bishop'House, à Winchester, le couvent de la Présentation, à Manchester (enseignement primaire) ; Hammerrnith ; Taunton ; Princethorpe ; Caverswall Castle (aujourd'hui Oulton) ; Salford House, dans le comté d'Evesham, Micklegate Bar, dans celui d'York ; Clare Lodge, dans celui de Catterich. Plusieurs de ces établissements sont tenus par des communautés, mais il y a d'autres communautés qui n'en tiennent pas : les Brigittines d'Aston Hall (comté de Stone) ; les pauvres Clarisses, de Clare Lodge, qui s'y sont depuis décidées ; les Thérésiennes de Llanherne (comté de Darlington), les Bénédictines d'Aston Hall (comté de Stafford), les Visitandines de Westbury.

Même différence dans la presse. En 1837, les catholiques tenaient surtout à passer inaperçus de leurs compatriotes et à vivre en paix. Ils n'avaient qu'un journal, le *Journal Orthodoxe*, hebdomadaire, et qu'une revue mensuelle, l'*Edinburgh catholic magazine*. — Aujourd'hui journaux et revues ne se comptent plus.

En 1837 enfin il n'y avait à la Chambre des Communes que quatre catholiques anglais ; le comte de Surrey, pour le West Sussex ; lord Fitzalan, pour Arundel ; Charles Langdale pour Knaresborough ; Philippe Howard, pour Carlisle ; William Massey Stanley, pour Pontefract, — quel changement s'est opéré depuis lors !

IL APPARTIENT A L'AUTORITE ECCLESIASTIQUE

De porter un jugement sur les visions et apparitions

Il existe une loi formelle cent fois répétée dans le Concile de Trente, dans Benoit XIV, chez tous les théologiens, dans les décisions du Saint-Office et les Sacrées-Congrégations des Rites et des Evêques et Réguliers, la loi qui défend de la manière la plus rigoureuse, sous les peines spirituelles les plus sévères de publier de nouveaux miracles, de faire des images insérées dans l'Eglise, de donner à la Sainte Vierge et aux Saints des titres nouveaux, d'établir des dévotions nouvelles et des pèlerinages nouveaux, sans le jugement officiel de l'Ordinaire qui, lui-même, ne peut approuver aucune nouveauté sans consulter préalablement le Saint-Siège (1).

On connaît le bruit qui s'est fait, dans ces derniers temps, autour des apparitions, visions, faits merveilleux, qui se sont produits et fréquemment réitérés à Tilly sur Seullès, dans le diocèse de Bayeux. La presse s'en est emparée, le public s'en est ému, des savants et des personnages dignes de foi ont émis leur manière de voir, des écrits divers ont été publiés. Enfin l'évêque diocésain a transmis à la Sacrée Congrégation de l'Inquisition un exposé complet de la situation, et a reçu en réponse le décret que voici :

Eminentissime et Révérendissime Seigneur,

Dans sa réunion générale du mercredi, 17 mars, la Congrégation du Saint Office a examiné les documents que Votre Grandeur lui avait adressés le 11 décembre de l'année dernière, au sujet des visions et autres faits surnaturels qui se passeraient à Tilly sur

(1) Conc. Trid., Sess. XXV, De invocatione.

Seulles, et les Eminentissimes Cardinaux, comme moi Inquisiteurs Généraux, ont rendu le décret suivant :

L'évêque veillera à éviter tout ce qui pourrait paraître une approbation directe ou indirecte des visions, du pèlerinage, etc. Il notifiera aux fidèles, par l'organe d'un journal catholique, qu'il appartient à l'autorité ecclésiastique seule de porter un jugement sur ces faits, et qu'on devrait s'en tenir à ce jugement, s'il est prononcé.

Il fera défense, en attendant, aux ecclésiastiques, de s'ingérer dans l'examen de cette affaire. Quant à la suppression de la statue, il jugera dans sa prudence si elle est opportune, et quand il conviendra de la faire.

ABSOLUTION

Des censures *latae sententiae* réservées *a jure*
au Souverain Pontife

DÉCISION NOUVELLE (16 juin 1897)


AUTREFOIS, comme les communications épistolaires étaient difficiles et peu sûres, quand un pécheur, tombé dans une excommunication réservée au Saint-Siège, ne pouvait se présenter *personnellement* au Pape ou à l'un de ses délégués, il avait la liberté de s'adresser à l'évêque, et le cas *pontifical* devenait *épiscopal* ; de même, quand il était incapable de recourir *personnellement* à l'évêque, un confesseur quelconque pouvait l'absoudre. — Cette faculté était cependant soumise à quelques restrictions : si l'empêchement de recourir au supérieur était *brevis temporis*, c'est-à-dire de six mois, la censure était enlevée, non pas absolument, mais *sub pœna reincidentiae* pour le cas où le pénitent négligerait de se présenter au Supérieur, et l'absolution du péché était *indirecte* ;—si l'empêchement était *longioris temporis*, c'est-à-dire devait durer cinq ans,

la censure était enlevée comme ci-dessus, mais le péché était *directement* remis ; si enfin l'impossibilité de s'adresser personnellement au supérieur était *longissimis temporis*, c'est-à-dire devait durer plus de cinq ans, à plus forte raison si elle était perpétuelle, la censure était enlevée sans aucune restriction.

Le recours par lettres au pape et aux évêques étant aujourd'hui prompt, facile et sûr, le Saint-Siège a déclaré, par un décret du 23 juin 1886, que désormais les cas réservés au pape ne seront plus absous que par le Souverain Pontife ou par un évêque ou un prêtre délégué à cet effet. En pratique, le confesseur qui ne possède pas ces facultés spéciales les obtient sans délai en écrivant au Saint-Siège, ou même à son propre évêque, lequel, en ce pays, a presque toujours reçu de Rome des pouvoirs communicables à ses prêtres.

Le même décret de 1886, prévoyant les cas urgents où le délai d'absolution entraînerait un danger de *scandale* ou d'*infamie*, accorda à tout confesseur la faculté d'enlever la censure, et d'absoudre *directement* le péché ; cependant le pénitent retomberait dans la censure, si, dans l'espace d'un mois, il ne s'adressait au Saint-Siège en écrivant lui-même, ou en faisant écrire par son confesseur.

Cette faveur vient d'être étendue sous les mêmes conditions, par un décret du 16 juin 1897, aux circonstances où il serait *trop pénible au pénitent* de rester sans absolution jusqu'à ce que les facultés extraordinaires soient demandées et obtenues.

Voici le texte de cet important document, qui a été donné en réponse à l'évêque de Mende ; chacun des mots mérite d'être pesé :

Beatissime Pater,

Episcopus Mimatensis in Gallia, ad pedes sanctitatis vestrae provolutus, humiliter exponit :

Ex decreto S. Inquisitionis 23 janii 1886, cuilibet confessario directe absolvere licet a censuris etiam speciali modo S. Pontifici reservatis, in casibus vere urgentioribus, in quibus absolutio differri nequit absque periculo gravis scandali vel infamiæ, injunctis de jure injungendis, sub pœna tamen reincidentiae in easdem censuras nisi saltem infra mensem per epistolam et per medium confessarii absolutus recurrat ad S. Sedem.

Dubium tamen oritur pro casu quo nec scandalum nec infamia est in absolutionis dilatione, sed pœnitens censuris papalibus innodatus in mortali diu permanere debet, ne, pe per tempus requisitum ad petitionem et concessionem facultatis absolvendi a reservatis ; præsertim quum theologi, cum S. Alphonso de Ligorio, ut quid durissimum habeant pro aliquo per unam vel alteram diem in mortali culpâ permanere.

Hinc, post decretum 23 janii 1886, deficiente hac in quæstione theologorum solutione, quaeritur :

1o Utrum in casu quo nec infamia nec scandalum est in absolutionis dilatione, sed durum valde est pro pœnitente in gravi peccato permanere per tempus necessarium ad petitionem et concessionem facultatis absolvendi a reservatis, simplici confessario liceat a censuris S. Pontifici reservatis directe absolvere, injunctis de jure injungendis, sub pœna tamen reincidentiae in easdem censuras, nisi saltem infra mensem, per epistolam et per medium confessarii absolutus recurrat ad S. Sedem ?

2o Et quatenus negative utrum simplex confessarius eundem pœnitentem indirecte absolvere debeat, eum monens ut a censuris directe in posterum a superiore absolvi curet, vel apud ipsum revertatur, postquam obtinuerit facultatem a reservatis absolvendi ?

Feria IV — 16 junii 1897.

In congregatione generali S. R et U. Inquisitionis habita ab Em. et Rm. DD. Cardinalibus in rebus fidei Gen. Inqui-

sitoribus, propositis supra scriptis dubiis, præhabitoque R.R. DD. Consultorum S. O. voto, iidem Em. ac Rm. DD. respondendum censuerunt :

Ad I affirmative, facto verbo cum SSmo.

Ad II Provisum in primo.

Insequenti vero feriâ VIa, die 18 ejusdem mensis et anni, in solita audientia R. P. D. Adessori S. O. impertita, facta de omnibus SSmo D. N. D. Leoni PP. XIII relatione, idem SSm. Dm. Em. Patrum resolutionem adprobavit.

J. Can. MANCINI, S. R. et U. I. Not.

DECRETS ET SOLUTIONS

Causas matrimoniales

Dispenses en certains cas des solennités judiciaires

Saint-Office. — 3 Juin 1889.

Quando agitur de impedimento disparitatis cultus, et evidenter constat unam partem esse baptizatam et alteram non fuisse baptizatam ; quando agitur de impedimento ligaminis, et certo constat primum conjugem esse legitimum et adhuc vivere ; quando denique agitur de consanguinitate aut affinitate ex copula licita, aut etiam de cognatione spirituali, vel de impedimento clandestinitatis in locis ubi decretum Tridentinum “ Tametsi ” publicatum est, vel uti tale diu observatum, dummodo ex certo et authentico documento, vel, in hujusce defectu, ex certis argumentis evidenter constat de existentia hujusmodi impedimentorum Ecclesiae auctoritate non dispensatorum, hisce in casibus, praetermissis sollemnitatibus in constitutione apostolica “ Dei miseratione ” requisitis, matrimonium poterit ab Ordinariis declarari nullum, cum interventu tamen defensoris vinculi matrimonialis, quin opus sit secunda sententia.

Décrets applicables

D'après une réponse à l'évêque de Mexico, en date du 15 janvier 1897, les décrets de la S. Congrégation des Rites rendus sur une cause particulière sont applicables à toutes les causes semblables.

HÉRITAGE DES RELIGIEUX

Un décret de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers du 13 janvier 1897, décide qu'il faut une permission du Saint-Siège pour qu'une religieuse à vœux solennels puisse recueillir un héritage en faveur du monastère.

LE MONDE RELIGIEUX

France. — Il y a treize cents ans, saint Augustin de Cantorbéry, premier apôtre de l'Angleterre, venait demander la consécration épiscopale à l'évêque d'Arles, vicaire du Saint-Siège dans les Gaules. La commémoration de ce grand événement sera célébrée à Arles les 12, 13 et 14 octobre prochain par un *Triduum* qui aura lieu à cette même basilique Saint-Trophime, qui vit le sacre de saint Augustin.

De nombreux prélats, parmi lesquels on cite l'archevêque d'Aix, les évêques de Montpellier et de Nîmes, assisteront à ces cérémonies. On espère que le cardinal Perraud, évêque d'Autun se joindra à eux.

Le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster et primat d'Angleterre, écrit qu'il considère comme un devoir de sa charge de se rendre en personne à ces fêtes ; il sera accompagné de plusieurs évêques anglais. Enfin, l'ordre de Saint-Benoît, auquel appartenaient saint Augustin et ses compagnons, sera représenté par des abbés et prieurs bénédictins anglais et français. Tout fait donc présager que les fêtes d'Arles seront environnées du plus grand éclat.

L'épiscopat catholique d'Angleterre se prépare de son côté à célébrer le 14 septembre, sur les bords de la Tamise, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le centenaire du débarquement de saint Augustin. Sur une invitation spéciale du primat d'Angleterre, l'Eglise d'Arles sera représentée par un délégué spécial.

Océanie. — *Vicariat apostolique.* — Sur la proposition de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le Saint-Père a

érigé en Océanie le vicariat apostolique des îles Gilbert. Ce nouveau vicariat comprendra, outre l'archipel de ce nom, le groupe des Hellice, et, de plus, les îles Pleasant et Ocean. Les Pères de la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus d'Issoudun en sont chargés, et le R. P. Joseph-Marie Leray, missionnaire aux îles Gilbert, en a été nommé vicaire apostolique.

Sa Sainteté a également, sur la proposition de la même Sacrée Congrégation, érigé la préfecture des îles Salomon (Océanie) et en a confié, jusqu'à nouvel ordre, le soin et l'administration à Mgr Vidal, vicaire apostolique des îles Fidji. Cette nouvelle préfecture comprend toutes les îles Salomon soumises au protectorat britannique, dont les principales sont Guadalcanar, Malayta et San-Christoval, plus le petit groupe des îles de Santa-Cruz.

OBITUAIRE

S. E. le Cardinal MONESCILLO, archevêque de Tolède, primat d'Espagne, décédé à l'âge de quatre-vingt six ans.

Le R. P. HAVERMANS, curé de l'église Sainte-Marie, Troy, N.-Y., vient de mourir à l'âge de 91 ans, après 67 années de prêtrise.

S. G. Mgr J.-N. LEMMENS, évêque de Vancouver, E.-U., décédé au mois d'août.

S. G. Mgr DUVAL, évêque de Soissons et de Laon, décédé le 23 août, âgé de 73 ans.

OFFICIEL

Conférences ecclésiastiques du diocèse de Valleyfield.
Neuvième conférence : *Janvier* 1898.

THÉOLOGIE DOGMATIQUE

De Unitate Christi Dei et hominis, ex doctrina Scripturarum,

es symbolis fidei, et ex " regula fidei " ; per quam scilicet, *Jesus Christus Deus-homo una est hypostasis sive persona in duabus naturis divina et humana inconfuse, incommutabiliter, indivise, inseparabiliter permanentibus.*

ECRITURE SAINTE

Le livre de Ruth, son auteur présumé, son époque, son objet ; analyse, et conclusions morales.

THÉOLOGIE MORALE

Traité de la justice, (cas de conscience.)

Titius morti proximus Caium puerulum filium suum cum tutoris et curatoris adsignatione hæredem instituit. Tutor pro pupillo hæreditatem adit, eamque per viginti annos fideliter absque ulla litis contestatione administrat. Caius major factus per se bonorum gestionem suscepit. Sed interim famam patris utpote hominis malemorati, usurarii, furum receptoris in populo, magno animi sui mœrore dilacerari audit. Hinc dubius, utrum bona fide tot facultates pater possederit, interdum extat. Aliquando vero ob quasdam lites in foro exortas veteres familiæ suæ tabulas, et chirographa inquirere coactus, requidem vera cognoscit patrem irregulariter sua negotia gessisse. Etenim quædam domus, antea cujusdam consanguinei, per decem annos ante illius mortem pacifice possesso, absque ullo titulo extat. Quædam vero legata pia seu onera missarum, a quadraginta circiter annis haud solventur. Tandem pretiosissimus liber qui e bibliotheca cujusdam civis, multis abhinc annis, ereptus dicebatur, modo cum titulo donationis a probatissimo viro jam defuncto inter familiæ libros invenitur. Hisce cognitis majora Caii dubia evadunt, qui proinde amicam presbyterum adit, eique totam rem pandit. Hic apud se quærit :

- 1o Quæ sit natura, quæque prescriptionis vis et conditiones ?
- 2o Utrum dubium de bona fide antecedentis possessoris hæredi præjudicet ?
- 3o Quid Caio respondendum ?